MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 253

Approuvant la signature d'un contrat d'entretien N°PS2321-2 concernant les entretiens préventifs et dépannages des bornes automatiques situées chemin du Bel Ebat

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer un contrat d'entretien type T2 N°PS2321-2 pour deux visites d'entretien et tous dépannages des deux jeux de bornes automatiques 275/P 600A situés chemin du Bel Ebat ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marcoussis a choisi de confier ce travail à une entreprise ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat d'entretien type T2 N°PS2321-2 est conclu avec l'entreprise TGO siège social à La Salière à la Caillère Saint-Hilaire (85). Le contrat sera exécuté par TGO situé ZI de la Fontaine de Jouvence 2 rue Angiboust à Marcoussis (91460).

ARTICLE 2
La durée du contrat est d'un an à compter de la date qui sera inscrite sur l'ordre de service N°1. Ce contrat est reconductible 3 fois par reconduction expresse du Maire.

ARTICLE 3
Ce contrat comprend 2 visites d'entretien et tous les dépannages. Ne sont pas compris dans ce contrat les pièces détachées.

ARTICLE 4
Le montant de ce contrat s'élève annuellement à 2 060,00 € HT soit 2 472,00 € TTC.

ARTICLE 5
La dépense est inscrite sur le budget ville 2024.

ARTICLE 6
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 7
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 5 Décembre 2023

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231205-DEC2023-253-AU
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023